

N/REF : 31/01/2025 11H24 C:000053 I:02476
V/REF : AC/C11580
V/Email reçu le Vendredi 31/01/2025 a 11H24

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. BAI
IMMEUBLE : BEL AIR -BAI
2-12, SQ FERNAND JACQ
1-3, RUE LEON MURY
35200 RENNES

Rennes, le 12 Février 2025

Référence Marché: 020012-PBS-001-Lot 8 Poterie
LOCALISATION : ALLEE 2 JACQ - MME BOINA MALIKI 06 40 72 69 97
ETG 1 - LGT 014498 - PORTE 14
MOTIF : RECHERCHE FUITE EVAC MAL CUISINE

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 07/02
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
FOURNITURE ET POSE JOINT SUR TUYAU DE LAVE-VAISSELLE
CONTRÔLE - BONNE ETANCHEITE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 07/02/25 a 13H57 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS031-Rempl.joints/clapets sur robinet	1	60,19	60,19
TOTAL H.T.				60,19
T.V.A. a 10,00%				6,01
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>66,20</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.